



Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

<u>Nombre d'Élus</u> : En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2022
---	---

Présents : BABOT Billy, CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, THIZY Huguette et VILLEMAGNE Laurent.

Absent : GRANGE Guillaume,

Pouvoir : GRANGE Guillaume à VILLEMAGNE Laurent

Secrétaire : PROUVOST Nicolas

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2022 est validé.

Monsieur le Maire exprime sa pensée et son soutien envers le peuple ukrainien.

Urbanisme :

- PC accordé à LINEAR HOLDING, pour l'extension et l'aménagement du Château en hôtel,
- Dépôt d'un PC par le GAEC GILIBERT, domicilié au Fulchiron pour l'agrandissement d'une stabulation et de ses annexes, en cours d'instruction,
- DP accordée à M. BRUYAS Stéphane, domicilié à Laurisse pour la création d'un chenil,
- DP accordée à M. VALLA Alexandre, domicilié 553 rue Fontanésium pour la condamnation et la création d'une porte d'entrée et le rehaussement de 2 fenêtres,
- DP accordée à M. TARDY Grégory, domicilié 1 place du Levant, pour la modification de façade et la condamnation d'une porte
- Dépôt d'un PC par M. DANIERE Christophe pour la construction d'une maison individuelle sis rue du Sépulcre, Fond Chevalier, en cours d'instruction,
- DP accordée à Mme NIGON Emilie, domiciliée 30 chemin de Saint-Galmier pour la création d'une ouverture en façade,
- DP accordée à M. THIZY Vincent, domicilié 27 chemin de Roissieux pour la réfection de la toiture d'une grange,
- Refus d'une DP à M. GOUJON Hervé pour la mise en sécurité du jardin par un garde-corps et mise en place d'une salle de classe,

- Dépôt d'une DP par M. JOANNIN Marcel, domicilié 270 route de St-Christo-en-Jarez pour la réfection du mur de soutènement et des chéneaux, en cours d'instruction.

Rencontres entre le 12 février et le 18 mars 2022

- Distribution des numéros du plan d'adressage. Laurent VILLEMAGNE est allé aider des administrés à faire leurs démarches de changement d'adresse.
- CME installation des nichoirs.
- Entreprise Labêl Tonte de Sorbiers pour de l'éco pâturage dans les bassins de rétentions des eaux pluviales et la station de traitement des eaux usées.
- 3 réunions de chantier pour la zone du Rio. Il reste les travaux d'électricité à faire et la pose des panneaux photovoltaïques. Le site dans son entier devrait pouvoir être réouvert en septembre.
- Comité syndical du val d'Onzon pour la piscine
- 3 réunions du groupe de travail pour la poursuite de l'élaboration du programme de travaux du bâtiment « école/voirie ». Monsieur le Maire remercie les élus ayant participé au groupe de travail. Le chiffrage ultime avec l'option de base sera bientôt débattu lors d'un prochain conseil et présenté avec deux variantes. Le bâtiment sera rendu accessible aux PMR par l'installation d'un ascenseur.
- Le pôle de proximité de SEM et le directeur de la proximité pour évoquer les disfonctionnements actuels et le manque de référent.
- Archives départementales pour photographier et échanger sur le plan géométral de 1773. Ce plan sera bientôt visible sur le site internet.
- Loire Habitat pour une visite de son patrimoine sur la commune et évoquer l'avenir du T5 au Tilleul qui est vide depuis plusieurs mois. Une rénovation permettant de séparer cet appartement en un T3 + un T2 a été suggérée par la commune à Loire Habitat. Une rénovation plus importante sur la totalité du bâtiment pourrait voir le jour.
- 2 permanences pour les changements d'adresses
- L'entreprise IP3C, bureau d'étude missionné pour aider la commune à définir un cahier des charges et à choisir des prestataires en téléphonie et informatique
- État des lieux de sortie et d'entrée de l'appartement lié à la boulangerie. Des travaux de remise aux normes électriques seront effectués par la mairie.
- SEM : régie d'assainissement
- Commission aménagement : évocation des nichoirs dans la zone de préservation de la biodiversité. Décision de mise en place d'une jachère fleurie au Rio et une bande en bordure de RM. Point sur les actions à mener sur la zone biodiversité.

- SEM : commission assainissement/eau potable pour le choix du délégataire pour les 13 communes « Furan » alimentée en eau potable par la station de Solauré. A compter du 1^{er} octobre 2022, ce ne sera plus Aqualter notre délégataire, mais la SAUR. Le prix de l'eau à Fontanès baissera fortement et progressivement dans les années à venir avec une convergence de prix unique pour ces 13 communes, dont Saint-Etienne, dans quelques années.
- Commission enfance jeunesse pour définir les tarifs des services périscolaires à proposer au conseil municipal. CME : rédaction du compte-rendu du travail sur les nichoirs pour le journal du CME. Le CME a décidé la date de nettoyage des rues et espaces publics du village. Ce sera le 7 mai de 9h à 12h. Tous les enfants en classe de CM ainsi que les élus sont invités à participer. Pascal Philibert lie l'invitation des enfants adressée aux élus. La séance s'est poursuivie par un débat pour la proposer à l'ensemble du village. L'organisation aurait été trop compliquée, aussi cette idée a été abandonnée. Des comptes rendus de séance sont rédigés par les enfants après chaque CME. Les enfants présenteront aux élèves de CE et CM le projet des nichoirs et le journal du CME qui est présent sur le site internet.
- CAF : mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG), en remplacement de l'actuel Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).
- WebEx avec la préfecture sur l'accueil des réfugiés ukrainiens. Une famille de 6 personnes devrait investir le T5 aux Tilleuls. L'équipement du logement sera à la charge de la commune. Un appel aux dons a été fait. Des bénévoles réceptionneront les biens donnés par les administrés. Le CCAS complètera si besoin l'équipement du logement. Trois logements ont aussi été proposés par des particuliers mais sur des délais courts. A voir si la Préfecture retient ces logements. Monsieur le Maire ne sait pas, à l'heure actuelle, si la perte de loyers sera compensée.
- SEM : commission rayonnement du territoire. Présentation du nouveau complexe ARENA qui va accueillir les sports indoor à partir d'avril 2022.
- Les assistantes maternelles de la future MAM pour une demande d'aide à leur installation.
- Réunion inter associative pour la marche des crêtes du 1^{er} mai. La marche sera relancée pour l'année 2022. La MAM et l'association de vélo participeront à l'organisation.
- Les conseillers départementaux du canton pour les financements du département pour la commune pour le mandat en cours.
- Le SIEL et un fournisseur pour le projet d'éclairage public du centre bourg et de la façade de la Mairie.
- Sogetrel, pour l'avancement du déploiement de la fibre.
- Le notaire pour la vente du terrain permettant la desserte de la zone OAP nord à partir du chemin de la Cloche.

- La commission communale des impôts locaux avec le service du cadastre.
- SEM : commission déchets
- Comité de gestion des services périscolaires. Présentation des services. Arrivée de deux nouveaux parents dans le comité.
- Réunion du bureau municipal adjoints et CMD.
- M.Tallobre de SEM pour les derniers ajustements du projet de rénovation de la rue du cadran solaire. Premier estimatif : 110 000 €.
- Bureau des maires de SEM.
- La commune de Saint-Christo-en-Jarez pour une proposition de service de « conseiller numérique ».
- M. Chomienne pour l'avancement du projet d'aménagement du centre bourg. Prochaine réunion le 25 mars. Des propositions de matériaux sont attendues. Mi-avril des plans de réseaux devront être rendus pour transmission à SEM.
- SEM commission mobilité. Offre pour une nouvelle DSP. Une seule offre reçue et donc retenue. Les transports à la demande pourront être réservés sur internet. 20% de bus propres d'ici fin 2022.
- Les communes de Saint-Héand, Saint-Christo, La Gimond, Marcenod pour le projet de la CAF de la CTG, définition du périmètre.
- SEM : PLUi à Saint-Héand sur le thème de l'agriculture et les paysages. Le 29 mars prochain, M. Pascal GONON viendra présenter les orientations du PLUi
- SEM : Commission voirie
- Le cabinet AMONE pour les derniers arbitrages pour l'élaboration du programme du bâtiment « école/voirie »
- SEM commission développement économique
- WebEx avec la préfecture sur les élections de 2022
- SEM : commission cohésion territoriale
- Commission communale de contrôle des listes électorales
- SEM, pour les modalités de prolongement de la convention d'entretien du château
- SEM, première rencontre sur le PLUi pour la déclinaison sur Fontanès
- Commission Info : décision du thème du dossier thématique du prochain bulletin municipal qui sera le CME.
- Réédition du topoguide Saint-Etienne Métropole à pieds avec 13 circuits supplémentaires pour 2023.

Ordre du jour :

Nouveauté : l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation. Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune. Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

2021

Note de présentation des comptes administratifs de la commune de Fontanès

Budget « bois »

Fonctionnement : budget exécuté à 4200 euros en recettes (avance budget communal), et à 4344.41 en dépenses : Les dépenses sont principalement celles d'entretien de la dernière plantation réalisée par l'ONF : nettoyage des abords des plants à la débroussailluse et 2 passages de répulsif de protection. Les coupes d'éclaircie et de nettoyage des feuillus devraient se réaliser en 2022. Le résultat de clôture cumulé d'un montant de 4 201.09 euros est reporté au compte 002 pour 2022.

Investissement : Remboursement de l'avance du budget communal pour 10 000 euros. Le résultat de clôture cumulé d'un montant de 8 955 euros est reporté en excédent pour 2022.

Budget communal

Fonctionnement :

Les dépenses sont en forte augmentation : +142 226.77 euros / 2020. Quelques explications :

- charges à caractères générales (+18 691.28) : augmentation des prestations de services (entretien chauffage et ménages) liés à la mise en route de la maison du plâtre et au covid.
- charges de personnel (+68 177.18) : de nombreux arrêts maladie du personnel ont dû être remplacés (compensé en partie en recettes par les indemnités d'assurance)
- atténuation de charges (- 32 857) : lié aux nouvelles règles d'échanges financiers entre la métropole et la commune, entièrement compensé en recettes en moins
- autres charges de gestion courantes (+12 039.08) : indemnités et cotisations sociales des élus, créances éteintes (loyers définitivement perdus suites aux dépôts de bilans des boulangers 2012 et 2017), baisse du reversement de la CAF pour la MJC (qui transite par la commune) dû au covid.
- charges financières (-2 598.25) : l'amortissement des emprunts continu, pas de nouvel emprunt
- des opérations d'ordres (+78 774.48) : sans conséquence sur l'équilibre du budget puisque entièrement compensé en recettes de fonctionnement et d'investissement

Les recettes sont en forte augmentation : +90 875.45 euros / 2020. Quelques explications :

- atténuation de charges (+61 486.54) : remboursement par l'assurance des arrêts maladies
- produits de services (+5 499.13) : plus de services périscolaires (covid/2020), plus de concessions de cimetière
- impôts et taxes (-3 871.88) : -32 857 de compensation des atténuations de charges, +24 116 de taxe d'habitation (y compris les compensations d'exonération de l'état), droits de mutations en hausse
- dotations et participations (-18 797.16) : baisse de la participation de la caf aux services périscolaires (covid), arrêt de compensation de l'état pour les exonérations de taxes d'habitation
- des opérations d'ordres (+ 44 752.74) : sans conséquence sur l'équilibre du budget puisque entièrement compensé en dépenses

Le résultat de l'exercice (56 713.80) pour 2021, participe au résultat cumulé d'un montant de 135 850.01. Il permet d'abonder la section d'investissement pour 65 000 euros et de reporté 70 850.01 au compte 002 pour le fonctionnement de 2022.

Investissement : le budget prévisionnel équilibré à 453 300.46 euros, permet la réalisation de 239 751.64 euros de dépenses, dont le remboursement du capital des emprunts (50 295.02) et de nombreux travaux et achats (aménagement et construction du columbarium au cimetière, changement d'huissier à l'école et à la mairie, le début des travaux du Rio, le début des études de l'aménagement du bourg, etc ...) et de reporter 196 658.51 euros de restes à réaliser pour des travaux en 2022. En recettes, outre l'autofinancement, des subventions du Département, de Saint Etienne Métropole, de la Région et de la CAF, et la vente du terrain de la zone OAP du sépulcre pour un montant total de 238 940.50 euros ont permis de financer les dépenses 2021 et d'inscrire 72 237 euros en reste à réaliser pour 2022.

1- Compte de gestion 2021 du budget annexe Bois

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le trésorier. Il présente le compte de gestion 2021 du budget annexe « bois ». Il rappelle que le budget est « Hors Taxe », la TVA étant gérée directement par la trésorerie. Il soumet le compte de gestion à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Bois », pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2022-006 : pas d'opposition ni abstention.

2- Compte administratif 2021 du budget annexe bois

Monsieur le Maire expose de nouveau les résultats de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Bois » de la commune, en présentant les budgets primitifs et les décisions modificatives, les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les résultats de l'année et les restes à réaliser.

Il est précisé qu'un remboursement de 10 000 € a été effectué au le budget communal 2021. Il correspond au montant de l'avance qui avait été versée du budget communal au budget bois en 2017 lors de création.

Sortie de la salle de Michel GANDILHON.

Huguette THIZY prend la présidence de la séance et lance les débats.

Huguette THIZY, adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 du budget annexe « Bois » de la commune, dressé par Monsieur le Maire, Michel GANDILHON.

Délibération n° 2022-007 : pas d'opposition ni abstention.

Retour de Monsieur le Maire dans les débats

3- Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif du budget annexe Bois de la commune présente un excédent de fonctionnement de **4 201.09 €** :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation dans le budget principal de la commune comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : **0.00 €**
affectation à l'excédent reporté (compte 002) : **4 201.09 €**

Délibération n° 2022-008 : pas d'opposition ni abstention.

4- Compte de gestion 2021 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le trésorier. Il présente le compte de gestion 2021 et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du budget de la commune, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2022-009 : pas d'opposition ni abstention.

5- Compte administratif 2021 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2021 pour le budget principal de la commune, en présentant les budgets primitifs et les décisions modificatives, les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les résultats de l'année et les restes à réaliser.

Monsieur le Maire détaille les écarts significatifs entre 2020 et 2021 pour les dépenses et les recettes de fonctionnement.

On observe un excédent de financement en section de fonctionnement de 135 850.01 €

On observe un excédent de financement en section d'investissement de 94 972.00 €.

On souligne des restes à réaliser en dépenses de 196 658.51 € et en recette de 72 237 €.

Sortie de la salle de Michel GANDILHON.

Huguette THIZY prend la présidence de la séance et lance les débats.

Huguette THIZY souligne qu'il est difficile de comprimer davantage les dépenses de fonctionnement.

Le Covid a réduit les recettes liées à la location par les particuliers de la MDP tandis que les charges de ménages liées à l'utilisation quotidienne par les associations ont été maintenues.

Laurent VILLEMAGNE souligne que les matières premières risquent d'augmenter en 2022 et qu'il sera donc compliqué de diminuer les dépenses sur la section de fonctionnement.

Jean-François GUYOT relève la bonne gestion du Monsieur le Maire.

Laurent VILLEMAGNE souligne la faculté de Monsieur le Maire à se projeter dans les années à venir. Il a toute confiance en Monsieur le Maire et trouve sa gestion rassurante.

Huguette THIZY parle de la difficulté à se projeter sur l'investissement en particulier face à l'incertitude pesant sur l'avenir du château.

Nicolas PROUVOST souligne la transparence de la gestion ce qui le met en confiance.

Huguette THIZY, adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 du budget communal, dressé par Monsieur le Maire, Michel GANDILHON.

Délibération n° 2022-010 : pas d'opposition ni abstention.

Retour de Monsieur le Maire dans les débats

6- Fixation des tarifs des services périscolaires 2022-2023

Pour rappel, Huguette Thizy a présenté le bilan financier 2021 des services périscolaires lors de la séance précédente.

A noter :

- Baisse de la fréquentation en janvier due au Covid (télétravail + enfants malades)
- Baisse de la moyenne des présences enfants/jour depuis septembre : de 5,09 à fin décembre à 4,91 à fin janvier
- Baisse de la moyenne des présences enfants/jour depuis septembre : de 5,95 à fin décembre à 5,59 à fin janvier.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs applicables sur l'année scolaire 2021-2022 ont été décidés lors du Conseil Municipal du 18 mars 2021 et sont les suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	Accueil du matin, du midi ou du soir pour 1/4 heure
< 450	0,24 €
de 451 à 700	0,36 €
de 701 à 1000	0,48 €
> 1000	0.59 €

Les tarifs n'avaient pas été augmentés l'année dernière ;

Pour l'année scolaire 2022-2023, il est proposé au Conseil Municipal, pour les services périscolaires :

- d'augmenter les tarifs entre 3.39 et 4.17 % par rapport à l'année précédente.

Aussi, la commission Enfance-Jeunesse propose la grille tarifaire suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	Accueil du matin, du midi ou du soir pour 1/4 heure
< 450	0.25 €
de 451 à 700	0,38 €
de 701 à 1000	0,50 €
> 1000	0.61 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe, les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire **2022-2023**, à compter du 1^{er} septembre 2022 comme ci-dessus :

Délibération n° 2022-011 : pas d'opposition une abstention.

7- Fixation des tarifs de la restauration scolaire 2022-2023

Pour rappel, Huguette Thizy a présenté le bilan financier 2021 de la cantine scolaire lors de la séance précédente.

A noter :

- Baisse de la fréquentation en janvier due au Covid.
- Baisse de la moyenne du nombre repas par jour depuis septembre de 23,49 à 22,23.
- Reste à charge pour la commune environ 20 000€
- Coût moyen du repas 11.75 € (en moyenne : 3.86€ à la charge des parents + 7.82 € à la charge de la commune)

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs applicables sur l'année scolaire 2021-2022 ont été décidés lors du Conseil Municipal du 18 mars 2021 et sont les suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	Prix du repas (période de 11h30 à 12h30)
< 450	2.89 €
de 451 à 700	3.32 €
de 701 à 1000	3.75 €
> 1000	4.17 €
ADULTES EXTERIEURS	7.75 €

Pour l'année scolaire 2022-2023, il est proposé au Conseil Municipal, pour le restaurant scolaire :

- d'augmenter les tarifs entre 2.08 et 2.58 % par rapport à l'année précédente,
- de majorer le prix du repas de 50% lorsque l'inscription est effectuée en dehors des délais prévus dans le règlement intérieur.

Aussi, la commission Enfance-Jeunesse propose la grille tarifaire suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	Prix du repas (période de 11h30 à 12h30)
< 450	2.95 €
de 451 à 700	3.39 €
de 701 à 1000	3.83 €
> 1000	4.26 €
ADULTES EXTERIEURS	7.95 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe, les tarifs pour l'année scolaire **2022-2023**, à compter du 1^{er} septembre 2022 comme ci-dessus,
- de majorer le prix du repas de 50% lorsque l'inscription est effectuée en dehors des délais prévus dans le règlement intérieur.

Délibération n° 2022-011 : pas d'opposition une abstention.

8- Taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur notre territoire par l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle les taux fixés en 2021 et propose de les maintenir pour l'année 2022.

TAXES	Taux votés en 2022 (%)
Foncière (bâti)	36.94
Foncière (non bâti)	63,30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2022.

Huguette THIZY souligne que l'année 2022 subit déjà de fortes augmentations dans de nombreux domaines.

Délibération n° 2022-012 : pas d'opposition ni abstention.

Point sur la validation du projet de construction d'un immeuble par un bailleur social sur la parcelle communale située en face du garagiste et qui sert de stationnement actuellement.

Jean-Éric PITAVAL est favorable à ce projet.

Billy BABOT demande s'il y a un réel besoin sur la commune. Monsieur le Maire explique que tous les logements locatifs sont actuellement occupés sauf le T5.

L'immeuble serait composé de 4 appartements.

Barbara PARAN DOUSSET souligne que l'espace est bien situé.

La commission technique a choisi de se positionner défavorablement à l'option d'ajouter aux logements projetés un commerce.

Les membres du conseil suivent cette décision et valide le projet de construction d'un immeuble sans commerce.

La séance est levée à 23h10.

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE POUVOIRS

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budgets ;

Ainsi, il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

15/02/2022 - Fournitures administratives par la société SEDI, domiciliée à UZES (30702) pour un montant de 120.50 € HT,

15/02/2022 - Visite générale annuelle du tracteur, de la lame à neige et de la saleuse par la société ACCEL, domiciliée à ST CHAMOND (42400) pour un montant de 178.00 € HT,

18/02/2022 - Achat d'une autolaveuse pour la MDP à la société COMAC France, domiciliée à ST GENIS LAVAL (69230) pour un montant de 3 200.00 € HT,

25/02/2022 - Travaux de terrassement et de réseaux pour la future MAM par GT MACONNERIE domiciliée à ST HEAND (42570) pour un montant de 3 892.54 € HT,

15/03/2022 - remplacement de blocs de secours, de spots et installation d'une prise double par la société SARL MOULARD ET FILS, domiciliée à SORBIERS (42290) pour un montant de 1 338.00 € HT,

17/03/2022 - remplacement du NAS par la société HAREVA NT domiciliée à ST ETIENNE (42000) pour un montant de 55.00 € HT.